

DEPARTEMENT
PAS de CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

CANTON
ST POL/TERNOISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

ARRETE FIXANT DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2026

Le Président de la Communauté de Communes du Ternois ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU la délibération du 26 novembre 2025 portant sur le projet de saison culturelle 2026 et autorisant le Président à fixer les tarifs ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs pour les évènements suivants :

- Le concert *The music of Hans Zimmer et John William*
- Le spectacle d'humour de Valentin Ladoë
- Le spectacle d'humour de Laurent Baffie
- Les ateliers d'improvisation théâtrale
- Le spectacle d'improvisation théâtrale et musicale
- Le concert de cordes
- Les spectacles *Petite Enfance*
- Le spectacle organisé dans le cadre du festival *Conteurs en Campagne*

ARRETE :

Article 1^{er}. : Les tarifs des évènements listés ci-dessus sont fixés comme suit :

- Le concert *The music of Hans Zimmer et John William* programmé le 4 mars 2026 au Zénith d'Amiens. Ternoiscom a fait l'acquisition de 55 billets auprès de TicketMaster pour un total de 2.596€. Aussi, il est décidé de revendre les billets au tarif de 30€ l'unité,
- Le spectacle d'humour de Valentin Ladoë programmé le 26 septembre 2026 à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise au tarif de 8€,
- Le spectacle d'humour de Laurent Baffie programmé le 27 septembre 2026 à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise au tarif de 16€ - Un tarif early est proposé à 13€ les 6, 7 et 8 février 2026,

Pour les deux spectacles d'humour, un pass humour donnant accès aux spectacles est proposé au tarif de 20€.

- Les ateliers d'improvisation théâtrale organisés mensuellement à l'auditorium de l'école de musique au tarif de 15€ pour 6 ateliers par participant,
- Le spectacle d'improvisation théâtrale et musicale programmé le 11 décembre 2026 à l'auditorium de l'école de musique au tarif de 8€,
- Le concert de cordes programmé le 31 octobre 2026 dans un lieu restant à déterminer au tarif de 5€,
- Les spectacles *Petite Enfance* programmés les 27, 28 et 29 octobre 2026 dans des lieux restants à déterminer au tarif de 5€. Un pass famille est proposé au tarif de 3€ à partir du 3^e enfant,
- Le spectacle organisé dans le cadre du festival *Conteurs en Campagne* au tarif de 5€. Le lieu et la date restent également à déterminer.

Les billets sont vendus exclusivement de manière dématérialisée.

Article 2 : Le Directeur des services et le Comptable public assignataire de Saint-Pol-sur-Ternoise sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

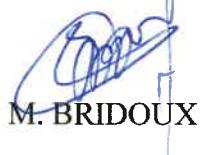
Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est transmise au contrôle de légalité et au comptable public.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de la Communauté de communes du Ternois, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou publication. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut décision de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Herlin le Sec, le 21/01/2026

Le Président,



M. BRIDOUX



Acte rendu exécutoire le 23/01/26
Publication et Notification le 23/01/26
Le Président,

